

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 51 (1900)
Heft: 2

Rubrik: Chronique forestière

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chronique forestière.

Cantons.

Berne. L'administration des forêts de la bourgeoisie de Berne vient de perdre, coup sur coup, deux de ses meilleurs employés.

En effet, le 13 décembre 1899, mourait à l'âge de 60 ans le garde-chef du I^{er} cantonnement, *Ad. Meyer*, de Berne, qui fut suivi le 7 janvier par *Jean Jmhof* de Diemerswyl, garde-chef du II^e cantonnement, âgé de 40 ans.

Ces deux modestes agents étaient précédemment ouvriers sur place et ont dû leur avancement, non seulement à leur intelligence, mais surtout à la conscience qu'ils apportaient dans tous les actes de leur service.

— Régime des eaux. Pour compléter ce que nous annonçons à ce sujet dans notre dernier numéro, nous ajouterons que c'est M. le Conseiller d'Etat de Watteville, membre de la commission de surveillance de la station fédérale d'expérimentation forestière, qui a été le promoteur des recherches qui vont être entreprises sur la relation qui existe entre le boisement d'une contrée et le régime de ses eaux, et que, sur sa proposition, le Conseil d'Etat du Canton de Berne a voté un subside de fr. 1000 pour en hâter et en faciliter l'exécution.

Berne nous donne un exemple à suivre.

Tessin. Le Conseil d'Etat a accepté la démission de M. l'inspecteur Hagger, à Faido, avec remerciements pour les services rendus.

M. Hagger doit se rendre prochainement dans l'Amérique du Nord où il est appelé comme gérant des forêts attachées au service de la division forestière de l'Université Cornell à Ithaca, dans l'état de New-York.

Son remplaçant à la direction technique de l'Arrondissement de la Léventine, a été désigné en la personne de M. *Mansueto Pometta*, forestier à Bellinzone.

— Dans la dernière session du Grand Conseil du Tessin, alors qu'on discutait les économies à apporter au ménage cantonal, un député fit la proposition de congédier l'Ingénieur cantonal et l'Inspecteur général des forêts. Vingt-quatre ans de régime forestier fédéral n'avaient pas suffi pour apprendre à cet honorable père de la patrie que la loi fédérale exige des cantons la nomination du personnel forestier nécessaire et qu'il n'appartient nullement à un Grand Conseil de se soustraire à cette exigence.

Ce qu'il y a de plus extraordinaire dans cette affaire, c'est que, comme le fait du reste remarquer „le Dovere“, il ne se soit pas trouvé un membre de l'assemblée pour attirer l'attention de ses collègues sur ce que cette proposition avait d'illégal et sur la nécessité, pour un canton possédant 60,000 ha de forêts en haute montagne, d'avoir un fonctionnaire technique spécial à la tête du service forestier.

Quoi qu'il ne soit pas à craindre que la Confédération prête la main à cette mutilation de l'organisation du service forestier tessinois, nous n'en regrettons pas moins cette manifestation qui peut porter préjudice à la considération dont jouit M. l'Inspecteur général Merz. Son infatigable et féconde activité, durant 15 ans, mérite la reconnaissance du Tessin.

En tout cas, celle de tout ses collègues suisses lui est assurée. Elle constituera sans doute pour lui une revanche suffisante.

Valais. Semis d'arole. En Valais comme dans les Grisons, la récolte de graine d'arole a été extraordinairement riche. Les communes du III^e arrondissement ont profité de cette abondance de graine pour en semer plusieurs quintaux dans les forêts de haute région.

Neuchâtel. Notre collègue *Tschampion*, Inspecteur des forêts du II^e Arrondissement, à Corcelles, malade depuis 16 mois, a été remplacé par M. *Max Du Pasquier*, jusqu'ici inspecteur du IV^e.

Les administrations propriétaires des forêts publiques du II^e Arrondissement, servent, dès le 1^{er} janvier 1900, une pension à leur fonctionnaire invalide.

M. *Veillon*, Inspecteur-adjoint des forêts au III^e Arrondissement, à Couvet, a été appelé, à titre provisoire, à la direction technique du IV^e Arrondissement.

Etranger.

France. Un entomologue, qui a visité l'été dernier les Alpes occidentales, me rapporte qu'il a été frappé de la couleur rouge-tuile qui caractérisait les forêts de mélèze dans la région d'Aoste et sur les flancs du Mont Cenis.

Cet état maladif est dû sans doute à la présence de la „*Steganop-tycha pinicolana*“ Zell. Il est à craindre que ce ravageur renouvelle son nuisible séjour dans les forêts de mélèze du Valais et des Grisons.

Coaz.



Bibliographie.

Publications nouvelles.

Der jährliche Gang der Luft- und Bodentemperatur im Freien und in Waldungen und der Wärmeaustausch im Erdboden. Von Dr. *J. Schubert*, Professor an der Forstakademie Eberswalde. Berlin. Verlag von *Julius Springer*. 1900. VI u. 53 S. gr. 8°. Broché M. 2. 40.

V^{me} Congrès international d'Agriculture. Réuni à Lausanne du 12 au 17 septembre 1899. Bureaux du Congrès et de ses sections. *Compte rendu des Séances du Congrès et des Sections.* Lausanne. Société des Maîtres Imprimeurs. 1898. 263 p. gr. in-8°.